

Mars
2024

Politique Cultivée

Table des matières

Mot du maire	3	Vision	10
Mot des conseillères responsables	4	Valeurs	11
Présentation du comité et remerciements	5	L'identité culturelle de Carignan	11
Définitions	6	Principes directeurs	12
Mise en contexte	8	Orientations	14
Type d'intervention de la municipalité en culture	10		

Mot du mairie



L'intérêt de la Ville de Carignan pour la culture existe depuis plus de 20 ans. Dès 2003, le Conseil municipal a pris des mesures en adoptant une Politique culturelle. Les réflexions menées par la suite montrent un engagement continu envers le développement culturel de la Ville.

Le projet visant à concrétiser une politique et un plan d'action en juin 2021 démontre l'engagement constant de la Ville envers la promotion et le soutien des activités culturelles locales. C'est un pas important vers une communauté dynamique et épanouie sur le plan culturel.

Nous tenons d'ailleurs à remercier toutes les personnes, citoyens, organismes et élus qui, de près ou de loin, ont contribué à insuffler un nouvel élan à notre politique et à son plan d'action qui seront déployés dès 2024.

En tant que Ville en plein essor, Carignan se veut une terre d'accueil pour toutes les générations, que ce soient les jeunes familles désireuses de s'installer à proximité de la nature et à deux pas de la grande métropole ou encore vivre paisiblement sa retraite. C'est pourquoi elle souhaite semer une identité culturelle à l'image de sa population.

Ensemble, faisons de Carignan une ville culturellement connectée de nature!

Le maire,
PATRICK MARQUÈS



Mot de la conseillère

La culture est de plus en plus reconnue comme la quatrième dimension du développement durable.

Elle rejoint la créativité, la connaissance, la diversité et la beauté, des dimensions qui sont des fondements indispensables d'une ville en bonne santé et énergisée. La culture peut aussi aider à amplifier les actions prévues pour les trois premières dimensions.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli et beaucoup d'enthousiasme pour sa réalisation prochaine que les membres du comité consultatif culturel déposent aujourd'hui le fruit de cette réflexion. C'est avec gratitude que nous les remercions pour ces efforts soutenus et que nous nous engageons à poursuivre cet agenda.

Carignan est un milieu de vie exceptionnel tissé de quartiers résidentiels, agricoles et naturels pour le bonheur des familles.

Cette action culturelle à saveur carignanoise a non seulement le potentiel d'amplifier l'engagement mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance. Accueillons avec fierté les créatrices, les créateurs et les acteurs qui seront impliqués dans la réalisation de cette politique. Ils feront vibrer nos sens et nos cœurs au rythme de notre jeune ville en devenir.

DIANE MORNEAU
Conseillère municipale

Présentation du comité et remerciements

La Ville de Carignan tient à remercier chaleureusement les acteurs ayant eu un rôle crucial dans l'élaboration de la Politique culturelle ainsi que son plan d'action, en commençant par les membres du Comité consultatif culturel qui se sont impliqués depuis le début de la démarche en juin 2021.

Un merci tout spécial à l'expertise et aux précieux conseils de **Renée Anique Francoeur** et **Valérie Patry**, des Arts et la ville, ainsi qu'à leur enthousiasme et leur capacité d'adaptation à notre milieu. Et un grand merci à **Pascale Charlebois**, consultante en rédaction stratégique et en gestion de projets, qui a su mettre clairement sur papier le fruit de tout ce travail. En terminant, toute cette démarche n'aurait pas été rendue possible sans l'apport incontournable de nos citoyens et partenaires pour alimenter cette réflexion collective.

Merci donc à tous les participants aux ateliers qui se sont tenus au printemps 2022 et qui ont été animés avec brio par l'excellent animateur **Antoine Guibert**, consultant pour les Arts et la Ville en vue de la rédaction de la politique. Votre temps est précieux et nous sommes reconnaissants que vous ayez consacré quatre après-midis à réfléchir pour le bien de la culture à Carignan.

Nous tenons également à remercier tous les participants de l'atelier du 2 novembre 2023 qui ont contribué grandement à élaborer le plan d'action de la politique. Votre énergie a été grandement appréciée.

Comme vous pouvez le constater, cette politique et son plan d'action sont le fruit mûrement réfléchi sur plusieurs années avec différents acteurs du milieu, provenant du secteur communautaire, culturel ou encore des citoyens. C'est pourquoi, nous tenons à leur dédier ce mot de remerciement bien sincère pour l'accomplissement de cette politique.

Membres du Comité consultatif culturel qui se sont impliqués depuis le début de la démarche en juin 2021 :

SYLVIE BLANCHARD

Centre Communautaire l'Entraide Plus

ANNIE DESBIENS

Centre de bénévolat de la Rive-Sud

NATHALIE GUIMOND

Citoyenne

JOANICK TÉTREULT

Citoyenne

CÉLINE BISAILLON

Citoyenne

EDITH LABROSSE

Conseillère municipale

DIANE MORNEAU

Conseillère municipale

ODRÉE HAMEL

Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire

Les définitions

AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE



Principe selon lequel l'aménagement d'un territoire doit prendre en compte sa dimension culturelle, qui se décline en quatre grandes composantes : le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public (incluant l'art public).

« Pour être qualifié de culturel, l'aménagement doit tenir compte des particularités locales (p. ex. le cadre bâti, les manières traditionnelles de faire) et miser sur l'innovation et la créativité des milieux pour mettre ces particularités en valeur tout en les renouvelant. Il doit s'ancrer dans le territoire, dans la communauté et dans son histoire. » (Gouvernement du Québec, 2017)

CADRE BÂTI



« **Environnement physique construit ou aménagé par l'être humain pour favoriser le développement de la collectivité et l'épanouissement des individus.** » (Office québécois de la langue française, 2020)

CRÉATEURS/ CRÉATRICES



Dans cette politique, **ce terme est utilisé pour désigner l'ensemble des artistes et artisans/artisanes, et ce, de toute discipline et pratique artistique et/ou littéraire**, qu'elle soit de création ou d'interprétation, mono, multi ou interdisciplinaire.

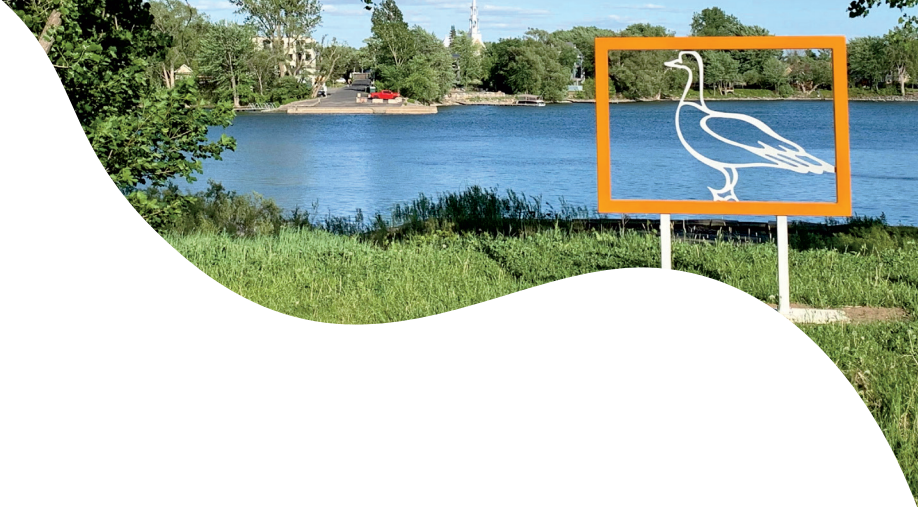
MÉDIATION CULTURELLE



Désigne l'ensemble des processus et des moyens mis en place afin de mettre en relation des personnes (publics, participants et participantes, clientèles cibles) avec des œuvres ou avec des pratiques artistiques.

La médiation culturelle poursuit deux objectifs principaux :

- Donner aux personnes de tous les horizons la possibilité d'être touchées par une œuvre et d'accéder à sa compréhension;
- Rendre accessible à toutes et tous l'expression par l'art.

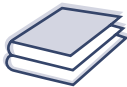


PAYSAGES CULTURELS



Désignent des lieux qui sont l'œuvre à la fois de la nature et de l'humanité. Ils sont le résultat de la relation des Peuples avec leur environnement. Les paysages culturels ont une importance matérielle (naturelle / architecturale) et immatérielle (historique / symbolique).

TYPE D'INTERVENTION MUNICIPALE EN CULTURE



Se rapporte à la manière dont une municipalité agit dans le cadre de sa Politique culturelle ou dans l'approche de son développement culturel. Selon le Guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale produit par les Arts et la Ville et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) en août 2021, il existe trois types d'intervention possibles.

TYPE D'INTERVENTION	CARACTÉRISTIQUE
Municipalité facilitatrice et partenaire	Elle agit en complémentarité avec les acteurs culturels (organisations et individus) de son territoire et soutient le milieu. L'impulsion vient généralement de la population et des organismes culturels.
Municipalité maître d'œuvre	Elle assume directement le développement culturel de son territoire par le biais des équipements, politiques, programmations et activités culturelles, ressources humaines, services, etc. Elle prend en charge une partie de l'offre culturelle.
Municipalité ayant une approche hybride	La municipalité peut agir à la fois comme maître d'œuvre dans certains domaines (ex. : adoption de règlements visant à protéger des sites patrimoniaux) et comme facilitatrice et en partenariat avec les organismes de son milieu pour certains champs d'action (ex. activités de sensibilisation ou d'animation).

Mise en contexte

PORTRAIT DE LA VILLE

Outre la présence millénaire probable des Nations Mohawk et Abénaquis dont nous savons peu de choses¹, le territoire de la Ville de Carignan bénéficie, tout comme les autres villes du bassin de Chambly, d'un riche passé en lien avec la Nouvelle-France. Située dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu, en Montérégie, cette ville a une superficie de 65 km² et constitue une mosaïque d'îlots résidentiels dans un milieu principalement agricole.

Le caractère morcelé de son territoire, qui entoure presque entièrement la Ville de Chambly et touche à plusieurs autres (Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Brossard, Saint-Basile-le-Grand), rend ses frontières difficiles à cerner autant pour le visiteur que pour sa population elle-même. Ce morcellement impose de nombreux défis à la municipalité, notamment en ce qui a trait au transport collectif et, plus en lien encore avec la présente politique, au sentiment d'appartenance des Carignanoises et des Carignanois.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE LONGUE DATE

Avant l'adoption de cette politique culturelle, la Ville de Carignan en possède déjà une, élaborée par Marguerite Roussel et adoptée en 2003. Celle-ci invite la municipalité à devenir maître d'oeuvre du développement culturel sur son territoire avec comme objectif principal de nourrir le sentiment d'appartenance de sa population, de protéger le patrimoine, ainsi que de promouvoir et de développer les arts, tout en offrant une programmation culturelle régulière. Toutefois, cette politique semble ne s'être jamais concrétisée dans un plan d'action.

En 2008, Mme Diane Morneau, alors conseillère municipale, propose une révision de celle-ci, élargissant sa portée avec un souci d'inclure, entres autres, l'accessibilité pour toutes et tous à la culture,

la diversité culturelle et le soutien aux artistes et organismes culturels. Le souhait de privilégier l'intervention dans les domaines déjà présents sur le territoire y est également évoqué et concerne plus particulièrement : les arts de la scène, les arts visuels, la littérature, les métiers d'art, le patrimoine et l'histoire. Cette modification n'a toutefois pas été officiellement entérinée par le Conseil.

En 2021, la Ville de Carignan obtient une *Entente de développement culturel* auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Cette entente, valable de 2021 à 2023, se base sur la promesse faite par la Ville d'établir une nouvelle Politique culturelle. Cette même année, Carignan se joint au programme PIVO des Arts et la Ville. Dans ce cadre, les élus établissent alors comme priorité l'écriture et l'adoption d'une Politique culturelle. L'élaboration de cette politique s'intègre donc dans les activités de ce programme et est le fruit d'une démarche participative menée en collaboration avec Les Arts et la Ville. Une vingtaine d'acteurs, choisis pour leur implication dans le développement local et leur potentiel d'action sur le territoire, ont ainsi été réunis lors de quatre cliniques culturelles. Ces ateliers, réalisés par Antoine Guibert, consultant et expert de l'Agenda 21 de la culture auprès de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), ont permis autant de renforcer les liens entre les acteurs et la Ville que de recueillir un ensemble de propositions répondant aux principaux enjeux.

La présente politique découle directement de ces cliniques culturelles, ainsi que de plusieurs rencontres avec les membres d'un comité consultatif spécialement formé pour l'élaboration de la politique et composé de : Diane Morneau, Edith Labrosse, Sylvie Blanchard, Annie Desbiens, Céline Bisailon, Nathalie Guimont, Joanick Tétréault et Odrée Hamel.

¹ Information tirée du site Native Land Digital, qui précise que toute frontière devra être validée par les Nations concernées avant d'être jugée exacte. URL : <https://native-land.ca/?lang=fr>

ÉTAT DE SITUATION DE L'ACTION MUNICIPALE

Auparavant, la Ville de Carignan ne possédait pas de lieu dédié à la culture, mais entretenait tout de même plusieurs bâtiments et parcs où pouvaient se tenir des activités culturelles. Le Centre multifonctionnel, la patinoire couverte, le parc des Îles et la salle du conseil en sont quelques-uns. L'acquisition de la vieille chapelle Saint-Joachim par la municipalité et son inauguration en tant que lieu de création et de diffusion offrent désormais un endroit mieux adapté à la diffusion. Ainsi, la Maison des générations Ginette-Grenier propose toute une programmation d'activités culturelles, ce qui témoigne sans équivoque de la volonté des élus de travailler au développement culturel sur leur territoire.

Dans son ensemble, la vitalité culturelle est surtout assurée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, qui met en place et entretient les équipements culturels de la Ville et propose une programmation variée. Il organise tour à tour des heures du conte, des spectacles intimistes, des activités d'artisanat, des pièces de théâtre jeunesse et des matinées musicales. La Ville souligne d'ailleurs plusieurs événements en offrant des activités culturelles, que ce soit la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, la Journée de la Famille ou les fêtes de quartier. Elle profite également de la saison estivale pour proposer des cours à caractère artistique et culturel (danse, yoga, etc.), du cinéma, du théâtre et même des expositions en plein air.

La Ville de Carignan souhaite arrimer ses efforts à ceux de la MRC de la Vallée-du-Richelieu. Sa politique culturelle, qui a été mise en jour en 2016, partage plusieurs points avec cette présente politique, notamment le souci de renforcer l'identité culturelle et la volonté de travailler en concertation avec les acteurs municipaux. Elle reste également ouverte aux partenariats avec les municipalités avoisinantes et aux artistes de la région.

RESSOURCES CULTURELLES LOCALES

Carignan bénéficie de la présence de créateurs et de créatrices et de protecteurs et protectrices du patrimoine bâti sur son territoire et reconnaît l'importance de mieux les faire connaître. Un répertoire a déjà existé par le passé et la volonté de le renouveler a plusieurs fois été nommée lors des consultations et concorde avec celle déjà exprimée par les élus.

Quelques organismes régionaux ou situés dans des municipalités environnantes desservent également la population de Carignan. À titre d'exemple, mentionnons que plusieurs créateurs et créatrices offrent des cours et des ateliers, que l'Ensemble Vocal Via Voce de Chambly compte des Carignanoises et Carignanois parmi ses choristes et que des ententes avec les bibliothèques des villes voisines permettent aux citoyens et citoyennes de bénéficier de leur service. La Route des Arts du Richelieu, que la Ville a accréditée en 2021, représente aussi des occasions intéressantes et pourrait aider à mieux faire connaître les artistes en arts visuels habitant le territoire de la municipalité.

Aussi, plusieurs organismes de la Vallée-du-Richelieu sont dynamiques et ouverts à une action concertée, notamment Parcs Canada, les Sociétés d'histoire de la Vallée-du-Richelieu et de la Seigneurie de Chambly, la Fondation des arts et de la culture du bassin de Chambly et les Guides touristiques au pays de Chambly, pour ne nommer que ceux-ci.

Notons également que les institutions d'enseignement primaire de Carignan sensibilisent les jeunes aux arts. La présence de quelques producteurs et productrices et/ou transformateurs et formatrices artisanaux s'ajoute aussi à l'identité culturelle carignanoise.





Type d'intervention de la municipalité en culture

La municipalité joue un rôle de leader dans le développement culturel de Carignan, mais mise également sur la concertation et le partenariat avec les autres acteurs culturels de son territoire, de sa MRC, de sa région et du Québec. Ainsi, elle met en oeuvre des actions visant le déploiement et le rayonnement de la culture sur son territoire tout en facilitant les actions menées en ce sens par d'autres acteurs.

Vision

En 2034, grâce au dynamisme de ses créateurs et de ses créatrices, de ses événements et de ses lieux de rassemblement, la Ville de Carignan souhaite être reconnue comme possédant une culture forte qui :

- › **STIMULE** toutes les formes d'art et d'artisanat, et les rend accessibles aux personnes de tout âge, de toute origine et de toutes conditions;
- › **ASSURE** la protection et la mise en valeur du patrimoine carignanois;
- › **TRANSPARAÎT** dans ses aménagements et ses politiques;
- › **CRÉE** une cohésion sociale;
- › **SUSCITE** la collaboration entre les différents acteurs et actrices du territoire et la mise en place de projets culturels durables;
- › **PERMET** la valorisation des espaces verts et de l'agriculture.

Identité culturelle de Carignan

Valeurs

Ces valeurs sont un idéal à atteindre et à défendre. Elles devront sous-tendre les actions de la Ville et de ses partenaires dans le cadre de cette politique.

> APPARTENANCE

L'appartenance est le sentiment d'une personne qui se développe lorsqu'elle se sent acceptée et qu'elle partage des idées et des valeurs avec les autres membres d'une collectivité, dans le respect mutuel de leurs différences.

> CRÉATIVITÉ

La créativité est la capacité d'imaginer et de créer quelque chose de nouveau. Elle comprend aussi la faculté de découvrir des idées nouvelles, des solutions originales et l'inventivité nécessaire pour les mettre en œuvre.

> UNIVERSALITÉ

L'universalité est le caractère de ce qui se rapporte à l'ensemble des êtres humains. Cette valeur exprime à la fois notre volonté de s'adresser à tous/ toutes et chacun/chacune de manière universelle et notre désir de rendre hommage à la diversité.

> RAYONNEMENT

Le rayonnement culturel d'une ville est sa capacité de briller à l'extérieur de ses frontières et d'exercer une certaine influence grâce à la reconnaissance de son expertise. Le rayonnement suscite autant la curiosité et l'intérêt des visiteurs que le désir d'appartenir à une collectivité.

Suite aux travaux des trois dernières années, incluant les consultations en lien avec la marque citoyenne et à la lumière des valeurs et de la vision entourant la Politique culturelle, nous pouvons confirmer que les **éléments identitaires** de la Ville de Carignan sur lesquels doit se baser l'identité culturelle de Carignan et la réflexion concernant ses actions sont :



SON TERRITOIRE UNIQUE

Une ville jeune et unique avec des îlots résidentiels à caractère distinct ancrés dans un patrimoine de terres agricoles et de milieux naturels;



SES VALEURS FAMILIALES

Une ville aux valeurs familiales, où les générations se côtoient pour s'apprécier et se protéger maintenant et pour l'avenir;



SON DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une ville dynamique, soucieuse et active sur les enjeux actuels pour les générations actuelles et futures.

Principes directeurs

Dans le but d'orienter ses actions en lien avec cette politique culturelle, la Ville de Carignan s'appuie sur les principes directeurs suivants :



LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS CULTURELLES FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE ET CONSTITUE L'UNE DES CLÉS DE L'ÉMERGENCE D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE PROPRE À CARIGNAN

Puisque la culture est un élément rassembleur, susceptible de créer des liens d'appartenance, la Ville reconnaît qu'elle est un bien commun et propose des activités culturelles qui favorisent la diversité, l'intergénérationnel et la cohésion sociale dans son ensemble.



LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION SONT ESSENTIELLES

Bien que la Ville de Carignan reconnaisse qu'elle doit jouer un rôle de leader dans son développement culturel, elle travaille en collaboration et en concertation avec les organismes culturels de son territoire, ainsi qu'avec les organisations et les institutions culturelles régionales, provinciales et nationales.



LA CULTURE EST UN DROIT

La Ville de Carignan adhère à l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et comprend que toutes ses citoyennes et tous ses citoyens ont droit d'accéder, de participer à la culture, ainsi que de s'exprimer par elle et de profiter de ses bienfaits.

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

Article 27, Déclaration universelle des Droits de l'Homme.



UN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE PERMET DE CRÉER UN LIEN D'APPARTENANCE ET UNE IDENTITÉ FORTE

La Ville de Carignan fait place à la dimension culturelle dans l'aménagement de son territoire. Ainsi, elle ancre son développement dans la communauté et dans son histoire, en tenant compte de la valeur culturelle des bâtiments, des paysages et des particularités locales.

Elle est également consciente que l'aménagement joue un rôle dans le désir des citoyennes et des citoyens de se rassembler et entend créer des espaces suscitant les activités culturelles populaires.



LA CULTURE EST TRANSVERSALE ET CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE

La Ville de Carignan reconnaît que la culture peut se retrouver dans toutes les sphères d'activités et que les créateurs et créatrices, qui en sont les principaux acteurs et catalyseurs, participent activement au développement social, économique et touristique.

Pour cette raison, elle favorise les maillages entre le milieu culturel et les autres secteurs d'activités. Elle donne une place aux créateurs et créatrices afin qu'ils et elles participent davantage au développement.

Orientations

1. ENCOURAGER ET SOUTENIR L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION ACTIVE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS À LA VIE CULTURELLE

La culture constitue un élément fondamental auquel tout être humain a droit. Ainsi, aucune portion de la culture ne doit être réservée à une élite, qu'elle soit économique ou intellectuelle. Chaque citoyenne et citoyen doit non seulement pouvoir profiter des œuvres, mais aussi avoir accès aux outils pour mieux les comprendre. L'expression par l'art et l'expression de sa culture sous toutes ses formes constituent également des droits essentiels.

La Ville de Carignan souhaite donc développer l'accessibilité à la culture et encourager la participation active de sa population à la vie culturelle.

OBJECTIFS



- 1.1 Assurer l'accessibilité, autant économique que physique, à l'offre culturelle;

- 1.2 Encourager l'expression par l'art;

- 1.3 Rejoindre les différentes catégories de citoyennes et de citoyens;

- 1.4 Développer l'intérêt de publics variés;

- 1.5 Faciliter la rencontre entre les citoyennes et les citoyens, les œuvres et les créateurs et créatrices.



2. STIMULER L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET LA COHÉSION SOCIALE PAR LA CULTURE

La culture est un élément essentiel de l'identité des individus. On la retrouve partout, quotidiennement, dans la langue que l'on emploie jusque dans les mets que l'on prépare. Elle est à la base de la communication, de la pensée critique et de l'ouverture aux autres. Partager sa culture permet à l'individu de s'épanouir dans la rencontre avec l'autre, de s'intégrer et de stimuler son sentiment d'appartenance. Ainsi, la culture rapproche les communautés et favorise la solidarité entre les individus.

La culture doit donc être partagée avec toutes les citoyennes et tous les citoyens, peu importe leur âge, leur origine, leur condition, leur genre ou leur classe économique. La cohésion sociale qui en découle favorise l'épanouissement individuel et vice versa. Le développement de l'offre culturelle, le soutien aux organismes et acteurs et actrices du milieu, ainsi que la reconnaissance des talents et de la participation au dynamisme culturel sont des éléments qui favorisent l'émergence de cette cohésion et de cet épanouissement.



OBJECTIFS

- 2.1 Favoriser l'inclusion, l'intégration, la rencontre et la vie sociale de la population à travers la culture;

- 2.2 Reconnaître et valoriser l'implication culturelle;

- 2.3 Reconnaître et mettre en valeur les créatrices et les créateurs professionnels, semi-professionnels, émergents et amateurs, ainsi que les organismes et les acteurs et actrices culturels locaux;

- 2.4 Favoriser des liens forts entre les organismes, les actrices et acteurs culturels et les organismes sociaux de la région.



3. FAIRE APPEL À LA CULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IDENTITÉ DISTINCTE ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Que ce soit par l'artisanat et l'art local, par la gastronomie, la connaissance de l'histoire, les savoir-faire spécifiques ou tout autre élément culturel, la culture permet aux groupes de se forger une identité commune. Afin de stimuler le sentiment d'appartenance des Carignanoises et Carignanois, la municipalité souhaite soutenir et encourager l'émergence d'une identité culturelle propre qui tient compte de son patrimoine matériel et immatériel et la met en valeur.

Par une approche centrée sur l'aménagement culturel du territoire, qui est également garant de l'identité d'un lieu, la Ville compte susciter la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des Carignanoises et Carignanois.



OBJECTIFS

- 3.1 Renforcer l'identité spécifique et distincte de Carignan à travers l'action culturelle;

- 3.2 Mettre en valeur des éléments identitaires de Carignan choisis par le milieu;

- 3.3 Protéger, mettre en valeur et faire évoluer les éléments patrimoniaux de Carignan tout en favorisant le partage des connaissances historiques du milieu, autant auprès de sa population que de ses visiteurs;

- 3.4 Engager l'action culturelle pour sensibiliser à la protection de l'environnement;

- 3.5 Assurer un aménagement culturel cohérent avec le cadre bâti ainsi que les paysages culturels, et déployer l'art sur tout le territoire.

4. FACILITER ET FAIRE VALOIR LA PARTICIPATION DE LA CULTURE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La culture est un atout stratégique pour une ville puisqu'elle permet de la rendre plus prospère, plus sûre et plus durable. En plus d'avoir des impacts réels sur les commerces locaux, l'effervescence culturelle participe au bien-être des communautés et rend les territoires plus attractifs autant pour les visiteurs que pour les résidents.



OBJECTIFS

- 4.1 Favoriser l'émergence et le développement d'entreprises et d'organismes à caractère culturel;

- 4.2 Favoriser les liens et le maillage entre la culture, les gens d'affaires et les commerces locaux.





Politique Culturelle